



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 27.02.2020

Numéro de publication: AB02-0000004796

Cantons: BE, BL, BS, FR, GE, JU, LU, NE, VD, VS, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Swiss-Calorie SA

Swiss-Calorie SA

CHE-322.324.010

Avenue des Champs-Montants 12a

2074 Marin-Epagnier

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 20-000112

N° d'établissement: 89350397

Pan d'entreprise: Départements SAV et Chantier: Intervention de dépannage en cas d'urgence

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 8 H

Validité: 01.01.2020 – 31.12.2022

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: BE, BL, BS, FR, GE, JU, LU, NE, VD, VS, ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).